

Fis  
Miss Morley



CANADA

# DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 70/22

## LE CANADA ET LES ANTILLES DU COMMONWEALTH

Déclaration faite au Sénat par l'honorable  
Paul Martin, le 8 décembre 1970.

Honorables sénateurs, il y a déjà quelques semaines, j'ai prévenu le Sénat que je lui présenterais un rapport sur une mission spéciale que j'ai entreprise au nom du Gouvernement dans les pays du Commonwealth situés dans la région des Caraïbes.

En septembre et octobre derniers, j'ai fait deux voyages dans cette région, visitant en tout les gouvernements de 13 pays. Du 8 au 22 septembre, j'ai visité tour à tour la Barbade, Saint-Vincent, Grenade, la Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, Dominique, St. Kitts-Nevis-Anguilla, Montserrat et Antigua. Entre les 9 et 18 octobre, je suis retourné dans la région y visiter la Guyane, la Jamaïque, le Honduras britannique et les Bahamas. Je m'étais déjà rendu dans la région à maintes reprises, mais sans jamais visiter chacun des pays mentionnés. Il est difficile de se rendre compte à quel point ils sont riches par leur variété, différents les uns des autres, sans les avoir visités l'un après l'autre, sans avoir vu leur topographie, sans s'être entretenu avec leurs habitants, avoir entendu parler de leurs aspirations et de leurs problèmes, avoir goûté leur mode de vie et, j'ajouterais même, sans s'être baigné à partir de leurs plages splendides.

Ma visite avait un objectif étroit et étendu à la fois. Étroit, dans ce sens que je devais, fondamentalement m'entretenir avec le gouvernement de chacun de ces pays. Le but de mon voyage était de caractère assez général puisque mes entretiens avec les représentants des gouvernements n'avaient fait l'objet d'aucun mandat restreint. Le Gouvernement canadien a jugé que la mission constituait une occasion d'entamer un dialogue avec les gouvernements de la région et d'entendre leurs opinions sur les sujets qu'ils voudraient bien discuter. Quant à la délégation canadienne, elle voulait soulever deux questions: l'offre canadienne d'étendre le paiement de remises sur le sucre à l'année civile 1970, et la proposition canadienne de mise sur pied d'une caisse de développement agricole régionale.

J'ai, bien entendu, préparé un rapport à l'intention du Gouvernement canadien sur ma mission spéciale. Il ne conviendrait évidemment pas que je vous en communique maintenant la teneur. Mes conversations avec les représentants des pays des Antilles membres du Commonwealth ont été extrêmement

franches et de nature confidentielle. Mon compte rendu à ce sujet au Gouvernement canadien ainsi que les conclusions que j'en ai tirées ne peuvent également être révélés tant que le Gouvernement n'aura pas pris de décisions.

Toutefois, étant donné le vif intérêt que le Sénat manifeste à l'égard de nos relations avec ces pays, j'ai cru qu'il pourrait être utile de vous transmettre mes impressions générales. A la vérité, avant de partir en septembre, j'avais des doutes sur l'utilité de ce genre de mission spéciale. Certains m'avaient dit que nos relations avec cette région s'étaient détériorées, que les Canadiens étaient impopulaires dans les Caraïbes. D'autres disaient que si je pouvais me rendre là-bas et promettre des faveurs spéciales de la part du Canada, il était inutile que j'y aille et que je ne ferais que susciter des espoirs injustifiés. Je puis vous informer dès maintenant que mon voyage a prouvé que ces vues étaient sans fondement.

Je n'ai découvert aucun indice de détérioration dans nos rapports. C'est une question que j'ai posée partout où je suis allé. Les réponses furent entièrement chaleureuses et non simplement de pure forme. Pour ma part, j'ai été traité incontestablement avec la plus grande civilité. Dans chacun de ces pays, j'ai été accueilli à l'arrivée par un ministre de premier plan et souvent par le chef du gouvernement. Dans chaque cas, les principales personnalités du gouvernement ont passé beaucoup de temps avec moi tant dans les rencontres officielles que dans les réunions officieuses. Des souhaits sincères et touchants m'ont été exprimés, non pas à titre personnel mais en qualité de représentant du Gouvernement et de la population du Canada. Toutes les séances de travail avec les gouvernements se sont déroulées dans une atmosphère intime de franchise et de cordialité. Certes, les réceptions que les chefs de gouvernement ont données en mon honneur ont démontré clairement qu'ils sont fort bien disposés à l'endroit du Canada.

En outre, la presse et la radio ont fait état de ma visite, et j'ai été particulièrement frappé de l'exactitude des reportages, de l'objectivité des vues exprimées et de l'absence presque totale de tout sentiment hostile envers le Canada.

Je ne cherche pas à donner l'impression qu'il n'y a pas de problèmes entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, qu'il ne surgira pas de nouveaux problèmes ou que les gouvernements de la région dont j'ai parlé les ont passés sous silence. Au contraire, j'ai trouvé qu'on s'en préoccupait et qu'on savait les évaluer avec justesse. En ma présence, on a soulevé un grand nombre de problèmes bilatéraux, politiques, commerciaux, problèmes d'aide ou de toute autre nature. Il serait tout à fait inopportun que le Canada essaie de répondre à toutes les demandes venant de la région, comme il serait maladroit de notre part de nous attendre que ces gouvernements satisfassent à chacune de nos demandes. Dans l'ensemble cependant, j'ai signalé que ce n'était pas la présence de problèmes inévitables qui allaient décider de la qualité des relations entre deux pays, mais plutôt la disposition des deux parties à reconnaître le bien-fondé des opinions de l'autre, et le désir de résoudre ces problèmes avec calme et dans un esprit de collaboration.

Il n'y a pas de doute que ce sentiment était réciproque. La plupart des chefs étaient disposés à reconnaître qu'il y avait eu une période au début de cette année, au printemps et au début de l'été, où certaines circonstances malheureuses avaient créé des problèmes.

Entre autres, il faut évidemment mentionner l'incident survenu à l'Université Sir George Williams. Même aux niveaux supérieurs du gouvernement, j'ai constaté que certains malentendus persistaient, notamment sur la raison pour laquelle les étudiants de Trinidad avaient subi leur procès les premiers, sur le fait qu'un plus grand nombre de Canadiens avaient été inculpés, et sur la nature des procédures judiciaires en cause. Je crois avoir réussi à expliquer certains des faits ainsi que le rôle forcément limité du Gouvernement du Canada, et aussi à démontrer l'absence de tout préjugé racial dans les politiques canadiennes, y compris en matière d'immigration. Les gouvernements ont fait bon accueil à mes explications et, en certains cas, ont paru soulagés.

Avec le temps, bien sûr, l'intérêt porté à l'incident se dissipe lentement. Cependant, celui-ci a donné lieu à de sérieux malentendus et a eu des répercussions profondes. Comme me le disait un ministre intelligent de la région, il devait, en sa qualité d'avocat, reconnaître qu'il fallait suivre les voies légales et que c'est ce qu'on avait fait mais il devait aussi, à titre particulier, reconnaître que, la nature humaine étant ce qu'elle est, l'incident aurait, selon lui, des répercussions profondes dans les pays des Antilles membres du Commonwealth.

Il est intéressant de noter que dans l'une des îles que j'ai visitée, le pouvoir noir avait organisé à mon intention une protestation au cours de laquelle on a distribué une circulaire accusant le Canada de discrimination raciale. Ce fut là, cependant, la seule manifestation précise d'inimitié pour le Canada dont j'ai été témoin pendant les quatre semaines environ que j'ai passées dans ces pays.

La façon dont le Canada a traité de la question de la réduction des droits de douane sur le sucre a, bien sûr, aussi contribué à nos premières difficultés. Tout en défendant et en expliquant les raisons de la décision du Canada, j'ai franchement avoué aux gouvernements et au public, comme l'a fait d'ailleurs mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que nous aurions dû traiter cette question avec plus de tact. Tous les pays producteurs de sucre ont accepté l'offre du Gouvernement canadien de prolonger les réductions tarifaires durant l'année en cours, et ils y ont vu, je crois, la preuve que nous comprenions fort bien leurs inquiétudes.

Il va sans dire que les dirigeants des Antilles du Commonwealth m'ont fait valoir certains de leurs points de vue, depuis ceux qui avaient tout d'abord compris que les réductions tarifaires se termineraient avec l'application du nouvel accord international sur le sucre jusqu'à ceux qui croyaient que la première offre du Gouvernement canadien de M. Pearson, en 1966, était illimitée et ne cesserait jamais. En accordant les réductions tarifaires cette année et en tenant les consultations auxquelles j'ai participé, nous avons beaucoup mieux réussi, je pense, à en arriver à une solution du problème dans un esprit de compréhension de part et d'autre.

S'il y avait eu incompréhension plus tôt cette année c'est en partie parce qu'on se demandait dans les Antilles du Commonwealth jusqu'à quel point le Canada s'intéressait encore à la région. Ces gens savaient que nous avions réexaminé les principes fondamentaux de notre politique étrangère et que nous avions tenté de réévaluer nos relations avec d'autres pays comme ceux de l'Amérique latine ou du littoral du Pacifique. J'ai réussi à expliquer, je pense, que loin de porter moins d'intérêt à la région, le Canada lui portait

un intérêt accru dû en tenant compte d'un très grand nombre d'éléments, notamment nos liens traditionnels et historiques, notre proximité géographique, les investissements croissants de capitaux canadiens, nos relations commerciales, l'accroissement du tourisme canadien, le nombre croissant d'immigrants de premier ordre des Antilles, l'expansion des programmes d'aide canadienne aux Antilles du Commonwealth, notre participation nouvelle à la Banque de développement des Antilles et bien d'autre éléments. Le seul fait de notre visite a démontré que le Gouvernement canadien s'intéresse fort à cette région et tenait à connaître les divers points de vue des dirigeants locaux. Bref, tout cela a largement contribué à dissiper certains soupçons non fondés que j'ai décrits.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner l'utilité du rapport sur les relations canado-antillaises préparé par le comité sénatorial permanent des affaires étrangères. Son président, le sénateur Aird, a donné son approbation aux travaux du comité, et je l'appuie vigoureusement. Il a mentionné, en particulier, les sénateurs Grosart et Robichaud, et d'autres.

Je dois dire aux membres du comité qu'on m'a interrogé à ce sujet à maintes occasions. Naturellement, je répondais qu'il s'agissait d'un rapport de comité qui ne reflétait pas nécessairement dans tous les détails les vues du Gouvernement et que celui-ci en étudiait les recommandations, et c'est bien ce qui se fait. Cependant, j'ai pu indiquer que le rapport lui-même, la somme de temps et de travail que les membres du Sénat sous la présidence du sénateur Aird y ont consacrés, et leur volonté d'entendre les témoignages d'un grand nombre d'autorités éminentes sur le sujet des Antilles du Commonwealth, révélaient de façon concrète l'intérêt véritable qu'on porte, au Canada, à cette région. Je pourrais ajouter que même si certaines des opinions particulières énoncées dans le rapport du comité sénatorial n'étaient pas également partagées par tous les dirigeants antillais, leurs compliments ont été très peu flatteurs en ce qui concerne l'excellence, la portée et l'équilibre du rapport.

Il y avait évidemment eu des malentendus dans les pays des Antilles du Commonwealth au sujet de l'offre canadienne d'un fonds d'assistance agricole de cinq millions de dollars. On avait critiqué fortement ce projet au cours de l'année. Toutefois, quand j'ai expliqué qu'il fallait juger quant au fond l'offre canadienne, qu'elle n'avait rien à voir à la question des réductions tarifaires relatives au sucre, -- que ce fonds était renouvelable -- et qu'elle pouvait être en bonne partie inconditionnelle et représentait une volonté sincère de la part du Gouvernement canadien d'offrir une aide généreuse à un secteur auquel les États des Antilles du Commonwealth accordent une haute priorité, l'accueil accordé à la proposition canadienne est vite devenu enthousiaste et c'est au sujet de cet accueil que je cite ce qui suit. Tous les gouvernements ont bien accueilli l'idée d'un fonds de développement agricole et bien entendu, cela était annoncé dans le rapport de notre comité. Nous avons eu des échanges utiles sur la meilleure façon de faire fonctionner ce fonds. Certains pays de cette partie du monde ont exposé des points de vue différents, par exemple, sur les voies hiérarchiques à suivre, mais je suis convaincu que ces problèmes seront bientôt résolus et que le fonds va commencer à fonctionner sans tarder.

Je pourrais dire quelques mots des investissements, puisque c'est un sujet qui figurait en première place dans le rapport de notre comité. Je n'ai pas rencontré un seul gouvernement antillais qui n'ait souhaité davantage d'investissements canadiens.

Mais en demandant davantage d'investissements canadiens, la plupart des gouvernements ont aussi soulevé la question des directives politiques locales. Elles vont plus loin dans certains pays que dans d'autres. La majeure partie des Antilles connaît le même genre d'examen de conscience que celui qui se pratique au Canada pour déterminer dans quelle mesure on peut ou on doit exercer un contrôle des investissements étrangers dans les secteurs clés. Nombreux sont ceux qui voudraient voir des intérêts locaux participer à la plupart des investissements. Cela peut ne pas être toujours possible, faute de ressources locales, ou à cause du genre des investissements. Cependant, ce que recherchent tous les gouvernements, c'est un moyen d'assurer que les capitaux étrangers soient employés dans l'intérêt du pays et de sa population dans le cadre des politiques nationales. Les gouvernements reconnaissent que les investissements étrangers permettent l'importation de connaissances et de compétences nécessaires ainsi que des capitaux, mais ils veulent aussi que les habitants de la région acquièrent ces connaissances et soient employés par ces industries. En regardant vers l'avenir, je prévois qu'on rendra plus sévères les conditions qui régissent les nouveaux investissements canadiens et qu'on insistera davantage auprès des entreprises canadiennes déjà établies pour les porter à se conformer aux politiques locales. La région a cependant besoin d'investissements sérieux et, selon ce que m'ont dit les gouvernements, ils savent parfaitement qu'il faut permettre à ceux qui investissent des fonds canadiens de tirer un bénéfice de leur exploitation, tout en se conformant aux politiques locales.

Ce que j'ai dit indique clairement que je n'ai personnellement aucune objection à nos relations étroites actuelles avec les Antilles du Commonwealth. A mon avis, ces relations continueront. J'entends constamment les dirigeants locaux dire qu'ils aiment avoir affaire au Canada, à cause de nos liens traditionnels, parce que nous les traitons à égalité, parce que nous n'avons aucune prétention d'impérialisme ou de domination, et, enfin, à cause de ressemblances de traditions de droit et d'administration, et de liens personnels très solides. Des premiers ministres aux chauffeurs de taxi, tout le monde semblait avoir été au Canada, avoir un parent au Canada, souhaiter aller au Canada, ou plus simplement avoir reçu une lettre d'un ami vivant au Canada. Et les dirigeants des pays antillais continuent à aspirer à l'amitié et à l'aide du Canada, maintenant peut-être plus que jamais dans le passé.

Nous avons parfois au Canada l'impression d'être une bien petite entité dans un monde vaste, moderne et compliqué où nous tentons de rester maîtres de notre destinée en nous dressant contre des forces supérieures. On retrouve le même sentiment dans les pays des Antilles faisant partie du Commonwealth, et il s'y manifeste peut-être d'une façon encore plus aiguë. Sur le plan intérieur, ces pays s'efforcent, avec les ressources limitées dont ils disposent, de promouvoir un développement rapide, tout en s'attaquant simultanément à tous les problèmes économiques et à toutes les difficultés sociales qui vont de pair avec un développement rapide. Sur le plan extérieur, ces pays sont conscients de la mobilité des courants commerciaux, et de l'existence de blocs économiques. Cependant on les sent enclins, -- pour reprendre l'expression employée par l'un de leurs dirigeants --, à "se sentir à l'aise" dans leurs rapports avec le Canada, et j'ai noté un peu partout un sentiment de respect envers la politique étrangère menée par notre pays.

Je ne voudrais pas sous-estimer le fait que nous aurons probablement affaire à l'avenir à de nouveaux problèmes qui seront comme la pierre de

touche de notre bonne volonté et de notre habileté diplomatique. Les pays antillais du Commonwealth détermineront leurs propres intérêts nationaux en fonction de leurs propres priorités nationales, tout comme nous le faisons nous-mêmes. Je ne voudrais pas non plus donner à penser que la bonne volonté que j'ai rencontrée au cours de ma tournée a atténué en quoi que ce soit la netteté de nos échanges de vues sur des problèmes bilatéraux. Dans pratiquement chaque lieu où j'ai séjourné, mes interlocuteurs ont soulevé devant moi des problèmes ayant trait aux échanges, à l'assistance et aux questions politiques, et il a été noté bien souvent que la politique suivie de part et d'autre était fort différente.

En ce qui concerne les échanges, la question du sucre ne se limite pas simplement au problème des rabais dont j'ai déjà fait état, et cette question intéresse la plupart des pays antillais du Commonwealth, mises à part quelques petites îles. Dans le fond, on reproche au Canada de payer pour le sucre de ces pays un prix inférieur au coût de production.

Tout en acceptant la nécessité d'accroître l'efficacité de leurs techniques de production pour mieux adapter le niveau de leurs frais au prix du sucre sur le marché libre international, ils arguent également de diverses circonstances particulières, comme l'absence de marché interne, le manque de ressources propres à soutenir la production, et des frais de main-d'oeuvre relativement élevés, ce qui signifie que les Antilles, pour subsister en tant que producteur de sucre, doivent exporter à un prix supérieur au cours international. A ce sujet, les Antilles voient d'un mauvais oeil le prix auquel le Canada importe son sucre par rapport à celui que paient la Grande-Bretagne et les États-Unis. Du côté canadien, j'ai franchement indiqué qu'il n'y avait aucune chance que nous concluions un accord bilatéral fondé sur une régie intéressée. J'ai signalé les difficultés que présenteraient pour le Canada toute tentative de créer un mécanisme commercial d'État pour la mise en oeuvre d'un tel accord bilatéral et j'ai exposé notre politique visant à élaborer, dans le cadre de l'Accord international sur le sucre, un prix qui permette aux producteurs de faire un bénéfice et qui soit également équitable pour le consommateur. L'Accord international a été conclu en 1969 grâce à la participation active de pays tel que le Canada, et, depuis son entrée en vigueur, le prix libre du sucre sur le marché international a plus que doublé et j'espère qu'à l'avenir, cet Accord continuera à régir les importations canadiennes de sucre.

En général, le principal problème d'ordre commercial qui se pose aux pays antillais du Commonwealth est celui de la balance commerciale soi-disant défavorable. A ce propos, ils ne songent pas à la balance des paiements mais plutôt à la façon dont le montant de leurs importations ont augmenté plus rapidement que celui de leurs exportations. A la Jamaïque, par exemple, la morue importée du Canada représente une partie substantielle de l'alimentation courante de la population, et, bien que le gouvernement comprenne les raisons qui ont amené un relèvement du prix de la morue importée, il se préoccupe sérieusement des conséquences de cette augmentation. Les pays de cette région du monde veulent compenser ce déficit par une augmentation de leurs recettes d'exportations de produits agricoles et manufacturés. Dans le cadre de la zone de libre échange des Caraïbes (CARIFTA), ils s'efforcent d'établir sur une base plus solide les échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.

Je remarque que le rapport de notre comité se réfère largement à ces suggestions en ce qui concerne les accords de commercialisation éventuels proposés dans le rapport. Le potentiel du marché canadien les intéresse beaucoup. Bien des questions m'ont été posées sur la façon dont ils pourraient accroître les exportations de fruits et légumes, par exemple, vers le Canada; quant aux fabricants, ils voudraient que le Canada leur laisse le champ libre.

Il était beaucoup question dans les journaux lors de mon séjour là-bas des limites sur l'importation des chemises de Trinidad et de Tobago. De toute évidence le gouvernement et la population s'inquiétaient. J'ai pu indiquer notre désir d'examiner avec souplesse la question d'une augmentation possible du contingentement. On en a discuté récemment, lorsqu'une équipe de leurs hauts fonctionnaires s'est rendue à Ottawa pour considérer davantage la question.

J'ai constaté qu'on apprécie fort notre aide. C'est dans cette région que le Canada accorde le plus fort montant par tête. Les pays des Antilles sont cependant impatients et, c'est naturel, de poursuivre leur développement. Leur gratuité s'accompagne dès lors souvent de critiques généralement constructives, sur ce qui leur semble être les limites de notre programme. Le rapport du comité du Sénat en mentionne quelques-unes -- l'association de l'aide aux marchandises et aux services canadiens, les limites sur le financement des coûts locaux, et le départ relativement lent de notre programme d'aide. Certaines de ces choses s'imposent en vertu du programme canadien, mais j'ai pu signaler les nouvelles normes plus souples adoptées par suite de la révision de notre politique étrangère qui permettra au Canada d'apaiser certaines de leurs inquiétudes.

Je sais également que l'ACDI est en train d'examiner très soigneusement le moyen d'améliorer l'administration de notre programme d'aide et je suis persuadé que ce programme a constitué pour nous une source légitime de fierté mais représentera davantage pour nous à l'avenir à mesure que nous l'adapterons mieux aux besoins locaux. Le fonds de développement agricole, dont j'ai parlé tout à l'heure, sera considérablement augmenté et nous permettra de répondre aux demandes d'aide du secteur agricole, demandes auxquelles nous n'aurions pu répondre positivement par le passé.

Politiquement, ces pays voudront construire leur propre destinée indépendamment ou sur une base régionale quelconque sans interférence extérieure. Le rapport de notre comité évoque la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles.

Au cours de toutes les discussions que j'ai eues pendant ce voyage, seul un leader a évoqué cette possibilité bien qu'avec certaines réserves. Je n'ai noté aucun indice d'intérêt général et je suis persuadé que, dans cette région, on met plus l'accent sur des sujets autres que celui de liens constitutionnels avec le Canada. Selon le Gouvernement canadien, il appartient à cette région de prendre ses propres décisions sur son avenir politique. C'est notre attitude. Il est compréhensible que cette attitude existe non seulement de la part des gouvernements souverains de cette région mais également de la part des États associés.

Bien que je n'aie pas essayé d'établir un rapport direct entre cette déclaration et le rapport de notre comité, il est évident que la majorité de

mes remarques correspondent à plusieurs de ses recommandations. J'estime que le simple fait que le Gouvernement ait décidé d'envoyer une mission spéciale dans le Commonwealth des Antilles, bien que cette décision ait été prise avant la publication du rapport de notre comité, indique cependant que le Gouvernement canadien est averti du thème du rapport selon lequel il est nécessaire d'entretenir un dialogue étroit avec les gouvernements du Commonwealth des Antilles. J'espère sincèrement que l'étude de mon rapport par le Gouvernement canadien l'amènera à prendre d'autres mesures positives.

Comme je le disais, j'ai fait un rapport. Mes collègues sont saisis de mes recommandations et en discutent présentement.

Je ne crois pas mal à propos d'ajouter que les intérêts du Canada sont bien servis dans cette région par nos hauts commissaires et les fonctionnaires en poste, ainsi que par les particuliers canadiens que j'ai rencontrés et qui travaillent sous l'égide de programmes d'assistance, d'institutions religieuses ou d'entreprises commerciales, ainsi que dans d'autres sphères d'activité. J'ai été frappé par la recommandation du comité sénatorial, à laquelle je souscris, de donner une priorité particulière au choix de personnes qualifiées pour représenter le Canada dans la région. D'après ma propre expérience, nous pouvons être fiers du dévouement et de la compétence dont fait preuve notre personnel actuellement en mission dans les Antilles ou qui s'occupe ici au Canada de nos relations avec les Antilles.

Je le répète, les chefs de ces pays comptent toujours sur le Canada. Ce sont de petites entités du monde moderne, assaillies par des problèmes extérieurs et intérieurs, craignant la domination du grand voisin, conscientes du fait que la Grande-Bretagne s'oriente vers une association plus étroite avec l'Europe, et essayant d'établir des liens plus étroits avec l'Amérique latine. Du côté des Antilles, également, nos longues relations historiques avec elles, leur proximité sur le plan géographique, ainsi que le volume du tourisme, du commerce, des investissements et de l'aide disponible, ont créé entre nous des rapports particuliers qu'il ne faut pas négliger. Que cela nous plaise ou non, et de quelque façon que nous voulions le définir, nous avons évidemment avec le Commonwealth et les Antilles un lien qui n'a pas son pareil dans les autres parties du monde.

En parlant des pays antillais du Commonwealth, je n'ai pas voulu donner l'impression qu'il s'agit d'un tout homogène. L'une des impressions les plus frappantes qui me restent de mon voyage, ce sont les différences qu'on y trouve. Ces pays sont très différents les uns des autres par leur topographie, leur économie, leur stade de développement. Il est clair qu'ils doivent édifier leur propre destinée politique; et ils le font, grâce à l'appareil national et à des formules de collaboration régionale plus étroite, dont font foi des institutions telles CARIFTA, la Banque de développement des Antilles, WIAS et d'autres encore. Quant à nous, nous devons, bien entendu, juger où sont nos propres intérêts et priorités. Tout ce que je veux dire par là, c'est que, de fait, nous avons des relations spéciales avec ces pays du Commonwealth, que nous devrions y accorder un soin tout particulier dans le cadre de notre politique extérieure, et que, dans notre propre intérêt bien compris, nous devrions conserver et encourager.

Je me suis formé une très haute opinion des gouvernements et des habitants de ces pays, où j'ai passé beaucoup de temps depuis septembre. Avec

de la bonne volonté, de la compréhension et du tact, nous pouvons et devrions chercher à renforcer nos relations actuelles et à promouvoir nos propres intérêts. Puissent nos efforts aider au développement économique, au relèvement du niveau de vie, et à l'amélioration de la qualité de la vie dans les Antilles. Un jour viendra où, comme récemment, nos liens traditionnels avec cette région seront secoués, tendus par les vents chauds des tempêtes antillaises. Mais ils sauront tenir le coup. Leurs racines sont fortes et vigoureuses. Nous faisons tous partie de l'hémisphère occidental et du Commonwealth. Ces relations grandiront et prospéreront pour le bien et des pays antillais et du peuple canadien.

En remplissant ma mission, j'ai essayé de comprendre la nature du mandat qui m'était confié par mes collègues du Gouvernement. Reste à voir si mes opinions sont pleinement acceptables. De toute manière, je puis assurer les sénateurs que les recommandations du rapport provisoire sont l'objet d'un examen minutieux de la part du Gouvernement qui trouvera, j'en suis sûr, une aide précieuse dans le rapport du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, l'analyse exhaustive faite l'an dernier sur nos relations avec cette partie du monde tellement intéressante et importante.

S/C